

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par
M. Savary

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« conciliation »

le mot :

« règlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.